

Comité législatif chargé du projet de loi C-32
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Le 30 janvier 2011

Objet : Préoccupations d'une créatrice au sujet du projet de loi C-32, Loi sur la modernisation du droit d'auteur

Mesdames,
Messieurs,

Je suis une auteure qui tire la plus grande partie de son revenu des mots. Je suis également éducatrice. Je suis très préoccupée par les modifications que l'on propose d'apporter à la loi canadienne sur le droit d'auteur. Si ces modifications sont adoptées, cela restreindra gravement le droit des créateurs à être rémunérés de manière équitable pour leurs poèmes, histoires, pièces de théâtre, photographies, compositions, chansons et créations d'arts visuels. Les créateurs canadiens comptent sur une série de sources de revenu pour leur survie sur le plan économique. La plupart d'entre nous avons un revenu modeste ou faible. Les modifications proposées rendraient encore plus difficile pour nous la tâche de gagner notre vie.

Les créateurs professionnels tels que moi sont d'accord pour qu'on mette à jour les dispositions législatives sur le droit d'auteur en vue de tenir compte des nouveaux moyens d'expression culturelle dans notre monde numérique ainsi que pour faciliter l'accès aux œuvres des créateurs. Cependant, le projet de loi C-32, Loi sur la modernisation du droit d'auteur, contient bon nombre de nouvelles exceptions larges, y compris l'utilisation à des fins pédagogiques et la reproduction à des fins privées, qui seront désastreuses pour les artistes. Elles compliqueront singulièrement pour les artistes la tâche de percevoir une rémunération pour l'utilisation de leur travail dans les salles de classe et ailleurs. La proposition actuelle entraînera une importante augmentation des copies réalisées sans compensation et tiendra les artistes canadiens à l'écart de l'économie numérique.

Il s'agit là d'une révision mal conçue de la *Loi sur le droit d'auteur* qui entraînera une perte directe de 40 millions de dollars en revenus pour les artistes. La Creators' Copyright Coalition et la Writers' Rights Coalition représentent plus de 100 000 créateurs canadiens. Elles demandent des modifications simples à cette loi, qui préciseront et protégeront les droits des créateurs.

Je suis une dramaturge et scénariste dont a publié et porté à l'écran les œuvres; j'ai gagné des prix. Je suis également directrice artistique d'une compagnie de théâtre du Yukon, Gwaandak Theatre, qui a pour mandat d'élaborer et de monter

des œuvres nouvelles de personnes du Nord ou d'horizons très divers ainsi que d'Autochtones, y compris des pièces destinées aux étudiants. Je suis une fière membre de la Playwrights Guild of Canada et sa représentante régionale pour le Yukon. Je suis également membre de la Writers Guild of Canada ainsi que d'autres groupes liés aux arts. J'ai enseigné la création littéraire au collège ainsi qu'au niveau élémentaire, ainsi qu'avec Ynklude, un remarquable groupe de femmes de Whitehorse ayant ou non une déficience intellectuelle.

Je vis dans une belle contrée du Nord qui a été un vivier des arts, qui abrite maintenant une communauté artistique dynamique et qui s'enorgueillit d'une des concentrations par habitant de travailleurs des arts et de la culture les plus élevées au pays. J'ai été bénéficiaire de bourses pour artistes. Elles m'ont permis de perfectionner mon écriture, et j'en suis reconnaissante. J'ai également été bénévole dans ma collectivité, j'ai fait du covoiturage et j'ai occupé d'autres emplois pour joindre les deux bouts. Je continue d'écrire parce que c'est ma carrière, que cela représente un défi permanent, que j'aime cela et qu'il m'apparaît inimaginable que j'abandonne.

J'ai aussi des filles dans les réseaux d'enseignement public et postsecondaire. Au près de mes propres enfants, des jeunes athlètes dont je suis l'entraîneuse de jeunes athlètes, de mes étudiants en création littéraire et de mes collègues du théâtre, j'essaie d'enseigner et de pratiquer le respect. Pas la tolérance. Le respect. Et à valoriser le travail des artistes. Je ne veux pas que mes filles volent les mots d'autrui. Je ne veux pas que leurs enseignants et leurs écoles le fassent. Je ne veux pas que les citoyens de notre société le fassent.

Quand revient novembre, comme bien des auteurs au Canada, je reçois un chèque opportun d'Access Copyright. Ce n'est pas une fortune, mais ce chèque me permet de payer mon prêt hypothécaire et mon épicerie, d'acheter des cadeaux de Noël pour ma famille, de consacrer un jour ou deux de plus à l'écriture. Ce chèque signifie que je suis payée pour l'usage secondaire des mes œuvres, y compris mes pièces publiées et les extraits de celles-ci. C'est agréable.

J'ai déjà parlé à un ami bibliothécaire de mes craintes au sujet du droit d'auteur et de l'importance de mon chèque annuel de droits d'auteur. Il avait entendu une argumentation en faveur des exceptions à des fins pédagogiques; il a été agréablement surpris d'apprendre qu'Access Copyright mettait de l'argent directement dans les poches des artistes.

Globalement, les paiements versés aux créateurs pour leurs œuvres comptent pour moins de un pour cent des budgets totaux consacrés à l'éducation au Canada. Cela représente tout de même un coût de 40 millions de dollars que les réseaux scolaires, qui peinent à boucler leur budget, veulent éviter. Ce n'est pas là qu'il faut effectuer des compressions. Ce n'est pas juste. Ce n'est pas normal. Nous devons trouver d'autres manières d'assurer l'accès du public et de

rémunérer les créateurs équitablement. C'est essentiel, surtout dans l'économie numérique en évolution, si nous voulons que les créateurs survivent et continuent de créer.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Patti Flather